

**AVENANT 1999 A LA FICHE D'ETABLISSEMENT
ETABLIE PAR LE MEDECIN DU TRAVAIL¹**

SECTION 1 : SERVICES DE L'IMMEUBLE DU CENTRE

I - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL

1) Date de l'établissement de la fiche par le médecin du travail : décembre 1999.

Nom du médecin : Alain CARRE

2) Identification des locaux de travail :

Siège d'EDF-GDF Services Villejuif
5 rue de la Commune - 94808 VILLEJUIF CEDEX.

3) Répartition des effectifs au 31/12/1999

Modifications intervenues depuis la mise à jour précédente:

- Services finances et logistiques: mutualisation du groupe approvisionnement (EVRY puis NANTERRE).

- Service ressources humaines: mutualisation du groupe formation (SAINT-MANDE).

- Service technique électricité: mutualisation du groupe normalisation matériel et méthodes (SAINT-MANDE).

- Mise en place de la réduction du temps de travail

Direction

+ détachés syndicaux : 41 agents (F = 20 - H = 21)

Moyens Internes

état major : H = 1

groupe production informatique :

7 agents (F = 1 - H = 6)

groupe assistance aux utilisateurs :

¹ Les rubriques non remplies sont inchangées par rapport au précédent document de Décembre 1998.

6 agents (F = 1 - H = 5)

groupe ressources informatisation services :

11 agents (F = 2 - H = 9)

Service finances et logistiques

groupe secrétariat - EM :

3 agents (F = 1 - H = 2)

groupe comptabilité patrimoine :

13 agents (F = 9 - H = 4)

groupe comptabilité relations externes :

26 agents (F = 17 - H = 9)

groupe fournisseurs, magasin (basé à l'agence ARS)

12 agents (F = 2 - H = 10)

groupe automobile

11 agents (F = 1 - H = 10)

Service Ressources Humaines

groupe secrétariat

12 agents (F = 6 - H = 6)

groupe courrier, standard, reprographie + section locale de vote + service médico-social

23 agents (F = 22 - H = 1)

division du personnel

24 agents (F = 21 - H = 3)

Service technique électricité

groupe de direction

10 agents (F = 6 - H = 4)

groupe développement réseaux, cartographie

20 agents (F = 4 - H = 16)

groupe énergie

10 agents (H = 10)

groupe fiabilité et exploitation postes sources

20 agents (H = 20)

groupe études travaux postes sources

10 agents (H = 10)

groupe travaux immobiliers

6 agents (H = 6)

Service technique gaz

groupe direction

6 agents (F = 1 - H = 5)

groupe gestion des réseaux

14 agents (F = 4 - H = 10)

groupe fiabilité des ouvrages

5 agents (H = 5)

groupe assistance technique

4 agents (H = 4)

Centre mutualiste des Caisses d’Action Sociale
22 agents (F = 15 - H = 7)

4) **Nature de l’activité :**

5) **Conventions collectives :**

Pour ce qui concerne la médecine du travail : la circulaire Pers. 963 du 9 juin 1997a été abrogée par le conseil d’État, note D.P. 33-266 du 20 juillet 1980.

Le CHS-CT des services de l’immeuble n’a pas tenu la totalité des réunions réglementaires en 1999.

6) **Effectif concerné par la fiche concernant la section 1 :**

- Femmes : 113
- Hommes : 163.

II - APPRECIATION DES RISQUES

1) FACTEURS DE RISQUE

1-1 Risques chimiques

1-1-1 Amiante

1-2 Risques et contraintes liées à des situations de travail

1-2-1 Postures et manutentions manuelles

1-2-2 Travail sur écran

1-2-3 Risques générés par les déplacements

1-2-4 Risques liés à l’organisation du travail

1-3 Risques électriques

1-4 Risques liés à l’utilisation d’engins mobiles ou d’appareils de levage

2) CONDITIONS GENERALES DU TRAVAIL

2-1 Temps de travail

Actuellement, le temps de travail légal est de 35 heures hebdomadaires.

2-2 Installations générales

2-2-1 Immeuble du centre

2-2-1 Le magasin central

2-3 Hygiène générale

2-3-1 Immeuble du centre

2-3-2 Le magasin central

3) INDICATEURS DE RESULTAT (pour l'ensemble d'EDF-GDF Services Villejuif)

3-1 Accidents du travail

En 1999, le nombre d'accident a été de :35
dont : 13 accidents de travail avec arrêt de travail,
4 accidents de travail sans arrêt de travail,
12 accidents de travail bénins,
6 accidents de trajet avec arrêt,

Parmi les accidents du travail, aucun n'était en rapport avec l'électricité ou le gaz:

Les I.P.P. cumulées ont été de : - données impossibles à extraire.

Le **taux de fréquence** a été, en 1999, de : 8,8

Le taux de gravité a été de : 0,3

3-2 Maladies professionnelles (pour l'ensemble de l'établissement)

MP déclarées en 1999:

Tableau 98 : 11

Tableau 57 : 3

Tableau 79 : 2

Tableau 30 bis : 1.

III - ACTIONS TENDANT A LA REDUCTION DES RISQUES

1) RESULTAT DES MESURAGES ET PRELEVEMENTS DISPONIBLES

2) MESURES DE PREVENTION TECHNOLOGIQUE

2-1 Les risques physiques

2-1-1 Facteur d'ambiance sonore

2-1-2 Vibrations

2-2 Les risques chimiques

2-2-1 L'ammoniac et l'hydroquinone

2-2-2 Benzène

2-2-3 Huiles synthétiques et naturelles

2-2-4 Amiante

Les joints de substitution délivrés par les magasiniers sont en matériaux de substitution qui contient de la laine de roche (catégorie 3 CEE des cancérogènes). Il convient donc de les stocker sous emballage étanche individuel.

L'exposition à l'amiante des agents du STE intervenant dans les postes sources, aucune instruction n'existe pour les interventions sur les pare flammes des chambres de soufflage, des disjoncteurs SOLENARC; l'étiquetage signalant la présence d'amiante reste à faire.

L'exposition passive dans l'immeuble, l'étiquetage signalant la présence d'amiante reste à faire.

2-2-5 Autres produits chimiques

2-4 Risques et contraintes liés à la situation du travail

2-4-1 Posture et manutention

2-4-2 Travail sur écran

2-4-3 Risques lors des déplacements

2-5 Risques d'accidents spécifiques aux métiers de l'électricité

2-5-1 Risques d'accidents prépondérants

Conduite à tenir en cas d'accident : existence d'un plan local d'évacuation qui n'a pas été revu depuis l'élargissement des plages horaires.

3) ACTIONS SPECIFIQUES CONDUITES PAR LE MEDECIN DU TRAVAIL

3-1 Prévention des risques du travail

3-1-1 Prévention individuelle

Les visites cliniques font largement appel à une démarche compréhensive.

3-1-2 Prévention collective

3-2 La prévention générale

3-3 Le plan d'activité du médecin du travail

4) MESURES CONCERNANT LA FORMATION

4-1 Formation du personnel à la sécurité

4-2 Mesures concernant les soins et les premiers secours

Le personnel infirmier a été étoffé en nombre dans le courant de l'année 1999. Il est constitué de deux infirmières diplômées d'état, à plein temps. Le pourcentage de secrétariat a été diminué.

La formation au secourisme, compte tenu, des modifications structurelles a été réorganisée. Nombre de secouristes 1999 pour les services concernés par cette section : **65 titulaires de l'AFPS**.

SECTION 2 : AGENCES ET AGENCES CLIENTELE

I - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL

1) Date de l'établissement de la fiche par le médecin du travail : décembre 1999.

Nom du médecin : Alain CARRÉ

2) Identification des locaux de travail :

- Agence ALFORT RIVES DE SEINE
29 quai de la Révolution - 94140 ALFORTVILLE

- Agence clientèle de CRETEIL
14 rue Auguste Perret - 94043 CRETEIL CEDEX

- Agence clientèle d'IVRY - VITRY
165 avenue de Verdun - 94201 IVRY CEDEX

- Agence VILLENEUVE LE ROI
7 rue Delatre - 94290 VILLENEUVE LE ROI

- Agence clientèle de JUVISY
18 avenue de la Terrasse B.P. 24 - 91265 JUVISY sur ORGE CEDEX

- Agence clientèle de MONTGERON
140 bis avenue de la République - 91230 MONTGERON.

Depuis la dernière mise à jour, les modifications suivantes sont intervenues :

- - Suppression des agences clientèle de Villeneuve Saint Georges, de Choisy, d'Alfortville,
- - Regroupement des groupes techniques d'agence à l'agence ARS,
- - Mise en place de la réduction du temps de travail.

3) Répartition des effectifs au 31/12/1999

- Agence ARS : F = 72, H = 215
- Agence VLR : F = 104, H = 210.

4) Nature de l'activité :

5) Conventions collectives :

Pour ce qui concerne la médecine du travail : la Pers. 963 a été abrogée par le Conseil d'état, note D.P. 33-266 du 30 juillet 1980.

Il existe un CHS-CT par agence et des représentants du personnel.

6) Effectif concerné par la fiche : 601

dont : femmes : 176
hommes : 425.

II - APPRECIATION DES RISQUES

1) FACTEURS DE RISQUES

1-1 Risques physiques

- 1-1-1 Facteur d'ambiance thermique
- 1-1-2 Facteurs d'ambiance sonore
- 1-1-3 Rayonnements
- 1-1-4 Amiante

1-2 Risques chimiques

- 1-2-1 Gaz naturel
- 1-2-2 Fumées de brasage
- 1-2-3 Solvants
- 1-2-4 Polychlorobiphényles
- 1-2-5 Oxydes d'azote
- 1-2-6 Monoxyde de carbone
- 1-2-7 Résines synthétiques
- 1-2-8 Plomb

1-3 Risques infectieux

1-4 Risques et contraintes liés à la situation de travail

- 1-4-1 Posture
- 1-4-2 Manutention
- 1-4-3 Charge mentale
- 1-4-4 Travail sur écran
- 1-4-5 Conduite automobile
- 1-4-6 Risques dus à la pollution atmosphérique
- 1-4-7 Risques dus aux intempéries

1-4-8 Risques en rapport avec l'organisation du travail.

La mise en place de la réduction du temps de travail s'est faite par déclinaison de l'accord national du 25 janvier 1999 par une négociation locale, à partir du 1er octobre 1999.

Cet accord introduit une contrepartie de diminution de la durée du travail à une flexibilité plus importante.

Les différents horaires, durée du travail, pour tous les services, est annexée à ce documents (annexe 1).

Les inconvénients de la flexibilité ont été signalés par le médecin du travail qui a transmis à tous les partenaires des recommandations. (Celles-ci sont jointes au bilan du plan d'activité 1999 (annexe 2).

1-5 Risques d'accidents prépondérants

- 1-5-1 Risques de chutes
- 1-5-2 Machines dangereuses
- 1-5-3 Risques liés à l'utilisation d'engins mobiles ou d'appareils de levage
- 1-5-4 Risques électriques
- 1-5-5 Risques d'explosion et d'incendie.

2) CONDITIONS GENERALES DU TRAVAIL

2-1 Temps de travail

Le temps de travail légal est de 35 heures hebdomadaires pour l'ensemble du personnel. Certains agents, cadres, de la maîtrise ou d'exécution doivent toujours être disponibles 24 heures sur 24. Il a été institué un service d'astreinte par roulement. Il a été institué une flexibilité des horaires des accueils et interface technique avec la clientèle particulière par mise en place de plages mobiles et d'un travail, le samedi matin, par roulement. Cette flexibilité est appliquée en fonction des horaires annexés à ce document.

En agence clientèle dans le service gestion clientèle, les agents n'ont plus de place attribuée personnellement et se répartissent en fonction de leur tâche.

L'aménagement de l'accueil téléphonique a été restructuré par des postes de travail disposés à proximité l'un de l'autre en demi-rosace. Cela n'est pas la meilleure disposition pour des raisons de reflet et d'isolation phonique relativement imparfaite.

2-3 Hygiène générale

3) INDICATEURS DE RESULTAT (pour l'ensemble d'EDF-GDF Services VILLEJUIF)

3-1 Accidents du travail

En 1999, le nombre d'accident a été de :35
dont : 13 accidents de travail avec arrêt de travail,
4 accidents de travail sans arrêt de travail,
12 accidents de travail bénins,
6 accidents de trajet avec arrêt,

Parmi les accidents du travail, aucun n'était en rapport avec l'électricité ou le gaz:

Les I.P.P. cumulées ont été de : - données impossibles à extraire.

Le **taux de fréquence** a été, en 1999, de : 8,8
Le taux de gravité a été de : 0,3

3-2 Maladies professionnelles (pour l'ensemble de l'établissement)

MP déclarées en 1999:

Tableau 98 : 11	Tableau 57 : 3
Tableau 79 : 2	Tableau 30 bis : 1.

III - ACTIONS TENDANT A LA REDUCTION DES RISQUES

1) RESULTAT DES MESURAGES ET PRELEVEMENTS DISPONIBLES.

2) MESURES DE PREVENTION TECHNOLOGIQUE

2-1 Les risques physiques

2-1-1 Facteur d'ambiance thermique

2-1-2 Facteur d'ambiance sonore

2-1-3 Rayonnement

2-1-4 Amiante

L'identification par étiquetage des locaux techniques contenant de l'amiante est faite imparfaitement. La délivrance des fiches individuelles d'exposition n'est pas faite systématiquement.

L'étiquetage de précaution nécessaire dans l'immeuble de l'agence VLR du fait du linoléum comportant de l'amiante n'est pas fait.

2-1-5 Vibrations

2-2 Risques chimiques

- 2-2-1 Oxyde d'azote**
- 2-2-2 Oxyde de carbone**
- 2-2-3 Résines synthétiques**
- 2-2-4 Plomb**
- 2-2-5 Solvants**

2-3 Risques et contraintes liés à la situation de travail

- 2-3-1 Posture et manutention**
- 2-3-2 Travail sur écran de visualisation**
- 2-3-3 Risques lors des déplacements**
- 2-3-4 Souffrance au travail**

En 1999, il a été observé une majoration du mal être des agents chargés de l'accueil clientèle. Il était en lien avec :

- une surcharge de travail (temps d'accueil pouvant dépasser 6 h par jour)
- la difficulté de prendre des pauses
- la disparition de la place attribuée
- la flexibilité des horaires
- l'agressivité de la clientèle.

Ce mal être est néanmoins variable selon les agences clientèle. Cette variabilité est sous tendue par :

- la nature de la clientèle
- l'habileté de l'encadrement.

L'embauche de personnel, suite à l'accord sur la réduction du temps de travail, devrait dès qu'elles seront effectives diminuer les manifestations de mal être liées à la surcharge.

Des études sont disponibles au service médical sur ces questions :

EGS Villejuif : « regroupement d'agences clientèle : les conditions de travail dans la conduite de projet de la routine au programme », expertise CHS-CT, mars 1999, Emergences.

EGS Ile et Vilaine : « Elargissement des horaires d'ouverture à la clientèle », août 1998, ERETNA.

EGS Normandie-Rouen : « Rapport d'enquête de psychodynamique du travail, agences clientèle », octobre 1999, Réseau de recherches cliniques en santé au travail.

EDF-GDF : « L'accueil clientèle un métier passionnant mais difficile », décembre 1998, Commission de psychodynamique du travail.

3) ACTIONS SPECIFIQUES CONDUITES PAR LE MEDECIN DU TRAVAIL

3-1 Prévention des risques du travail

3-1-1 Prévention individuelle

3-1-2 Prévention collective

3-2 La Prévention générale

3-3 Le plan d'activité du médecin du travail

Il est annuellement rédigé

4) MESURES CONCERNANT LA FORMATION

4-1 Formation du personnel à la sécurité

4-2 Mesures concernant les soins et les premiers secours

Il existe un registre de déclaration d'accidents bénins au siège de chacune des agences.

La formation au secourisme, compte tenu, des modifications structurelles a été réorganisée.

Nombre de secouristes 1999 pour les services concernés par cette section: **151 titulaires de l'AFPS.**

SECTION 3 : LES AGENCES COMMERCIALES SPECIFIQUES

I - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL

1) Date de l'établissement de la fiche par le médecin du travail: décembre 1999

2) Identifiant des lieux de travail :

Agences entreprises et collectivités (AEC) (F=47 - H=58)
1 allée Hélène Boucher - Parc d'activités ORLYTECH
PARAY VIEILLE POSTE
91781 WISSOUS CEDEX

Agence commerciale PME-PMI de l'Est francilien (F=13 - H=25)
Siège : 2 rue de la mare à Tissier - zone green park
91280 SAINT PIERRE DU PERRAY
Antenne : NOISY le GRAND : bâtiment 450 - La Courtine
93194 NOISY le GRAND CEDEX

Service développement
Groupe appui clientèle (F=3 - H=1)
5 rue de la Commune - 94808 VILLEJUIF CEDEX

GR Développement Gaz de France
Accès professionnel (F=12 - H=8)
47 avenue de Lugo
94607 CHOISY le ROI CEDEX
Résidentiel gaz (F=15 - H=11)
5 rue de la Commune
94808 VILLEJUIF CEDEX

GR Développement Electricité de France
(Résidentiel électricité) (F=14 - H=9)
7 rue Raoul Delattre
94290 VILLENEUVE le ROI

effectif concerné par cette section : 226 agents (F=114 - H=112).

Modifications intervenues depuis la dernière mise à jour:

mise en place de la réduction du temps de travail

II APPRECIATION DES RISQUES

1) FACTEURS DE RISQUES

1-1 Poussières et aérosols

1-2 Risques chimiques

- 1-2-1 Polychlorobiphényles et diélectriques**
- 1-2-2 Risque du gaz naturel**
- 1-2-3 Fumées de brasage**
- 1-2-4 Solvants**

1-3 Risques et contraintes liées à la situation de travail

- 1-3-1 Posture**
- 1-3-2 Manutention**
- 1-3-3 Charge mentale**
- 1-3-4 Travail sur écran**
- 1-3-5 Autres risques**

Conduite automobile

Risque d'explosion et d'incendie

Risques en rapport avec l'organisation du travail

2) CONDITIONS GENERALES DE TRAVAIL

- 2-1 Temps de travail**
- 2-2 Installation générales**
- 2-3 Hygiène générale**

3) INDICATEURS DE RESULTAT (pour l'ensemble d'EDF-GDF Services VILLEJUIF)

3-1 Accidents du travail

En 1999, le nombre d'accident a été de :35
dont : 13 accidents de travail avec arrêt de travail,
4 accidents de travail sans arrêt de travail,
12 accidents de travail bénins,
6 accidents de trajet avec arrêt,

Parmi les accidents du travail, aucun n'était en rapport avec l'électricité ou le gaz:

Les I.P.P. cumulées ont été de : - données impossibles à extraire.

Le **taux de fréquence** a été, en 1999, de : 8,8
Le taux de gravité a été de : 0,3

3-2 Maladies professionnelles (pour l'ensemble de l'établissement) MP déclarées en 1999 pour EGS Villejuif

Tableau 98 : 11

Tableau 79 : 2

Tableau 57 : 3

Tableau 30 bis : 1.

III ACTIONS TENDANT A LA REDUCTION DES RISQUES

1) RESULTAT DE MESURAGES ET PRELEVEMENTS DISPONIBLES.

2) MESURES DE PREVENTION TECHNOLOGIQUE

2-1 Les risques physiques

2-1-1 Facteur d'ambiance thermique

2-1-2 Amiante

2-1-3 Solvants

2-1-4 Travail sur écran de visualisation

2-1-5 Risques lors des déplacements

2-1-6 Souffrance au travail

2-1-7 Risques d'accidents prépondérants

3) ACTIONS SPECIFIQUES CONDUITES PAR LE MEDECIN DU TRAVAIL

3-1 Prévention des risques du travail

3-1-1 Prévention individuelle

3-1-2 Prévention collective

3-2 La prévention générale

3-3 Le plan d'activité du médecin du travail

4) MESURES CONCERNANT LA FORMATION

4-1 Formation du personnel à la sécurité

4-2 Mesures concernant les soins et les premiers secours

Il existe à l'agence entreprise et collectivité, un registre officiel d'accidents bénins.

La formation au secourisme, compte tenu, des modifications structurelles a été réorganisée.

Nombre de secouristes 1998 pour les services concernés par cette section: **21 titulaires de l'AFPS.**

Le Médecin du Travail
Docteur CARRE

Annexes:

1. Horaires de travail du personnel,

2. Bilan du plan d'activité en milieu de travail 1999 (sans les annexes, disponibles à la demande),
3. Répartition des agents en surveillance médicale particulière,
4. Liste des expositions professionnelles.